

**Liste des conflits d'intérêts version du 05 décembre 2016**

**CONFLITS D'INTERÊTS DE TYPE A**

*L'intermédiaire d'assurances est susceptible de réaliser un gain financier ou d'éviter une perte financière aux dépens du client*

<b>Exemples</b>	<b>Politique de gestion</b>	<b>Mise en œuvre</b>
Placement d'une affaire auprès d'une entreprise d'assurances en fonction de la commission	Fsd group SPRL travaille avec des fournisseurs qui ont été choisis sur base d'une analyse objective des produits disponibles sur le marché	Les collaborateurs sont mis au courant de cette procédure via une note d'instruction interne

**CONFLITS D'INTERÊTS DE TYPE B**

*L'intermédiaire d'assurances a un intérêt dans le résultat d'un service d'intermédiation en assurances fourni au client ou d'une transaction réalisée pour le compte de celui-ci qui est différent de l'intérêt du client dans ce résultat*

<b>Exemples</b>	<b>Politique de gestion</b>	<b>Mise en œuvre</b>
Commission en fonction : - du volume	Fsd Group a établi une politique de rémunération qui assure que la rémunération n'exerce pas une influence sur le choix du produit	La note sur la politique de rémunération est disponible pour les clients intéressés.

**CONFLITS D'INTERÊTS DE TYPE C**

*L'intermédiaire d'assurances est incité, pour des raisons financières ou autres, à privilégier les intérêts d'un autre client ou groupe de clients par rapport à ceux du client concerné*

<b>Exemples</b>	<b>Politique de gestion</b>	<b>Mise en œuvre</b>
-----------------	-----------------------------	----------------------

Meilleures prestations de service en faveur de certains clients	Application des principes de conduite éthique : agir d'une manière honnête, équitable et professionnelle qui sert au mieux les intérêts du client	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique de rémunération</li> <li>- Note d'instruction interne</li> </ul>
<b>CONFLITS D'INTERÊTS DE TYPE D</b>		
L'intermédiaire d'assurances a la même activité professionnelle que le client		
<b>Exemples</b>	<b>Politique de gestion</b>	<b>Mise en œuvre</b>
Exercer la même profession que le client	Si cela arrive, FSD group sprl respectera les règles fondamentales Midfid	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication au client</li> <li>- Note d'instruction interne</li> </ul>
<b>CONFLITS D'INTERÊTS DE TYPE E</b>		
<i>L'intermédiaire d'assurances reçoit d'une personne autre que le client un avantage en relation avec le service d'intermédiation en assurances fourni au client, sous la forme d'argent, de biens ou de services, autre que la commission ou les frais normalement pratiqués pour ce service</i>		
<b>Exemples</b>	<b>Politique de gestion</b>	<b>Mise en œuvre</b>
Avantages autres que ceux mentionnés sous les conflits d'intérêts de type A et B	Si cela arrive, FSD group sprl respectera les règles fondamentales Midfid	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Note d'instruction interne</li> </ul>
<b>CONFLITS D'INTERÊTS DE TYPE F</b>		

Conflits d'intérêts complémentaires éventuels - A compléter en fonction des caractéristiques de votre bureau

Conflits d'intérêts complémentaires éventuels - A compléter en fonction des caractéristiques de votre bureau		
Exemples	Politique de gestion	Mise en œuvre